

L'EXPÉRIENCE DU VOISINAGE : PROPRIÉTÉS GÉNÉRALES ET SPÉCIFICITÉS AU COURS DE LA VIEILLESSE

Marcel Drulhe, Serge Clément, Jean Mantovani et Monique Membrado

Presses Universitaires de France | « Cahiers internationaux de sociologie »

2007/2 n° 123 | pages 325 à 339

ISSN 0008-0276

ISBN 9782130562450

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2007-2-page-325.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'EXPÉRIENCE DU VOISINAGE : PROPRIÉTÉS GÉNÉRALES ET SPÉCIFICITÉS AU COURS DE LA VIEillesse

par Marcel DRULHE*, Serge CLÉMENT**,
Jean MANTOVANI***, Monique MEMBRADO****

Au cours des trente dernières années du XX^e siècle, le nombre de personnes seules a plus que doublé (Pan Khé Son, 2002). Pas plus que l'isolement n'appelle automatiquement sentiment de solitude et d'ennui (Kaufmann, 1994), on ne saurait réduire la vieillesse à un désert social. Au contraire, on peut observer que l'entourage des personnes âgées se construit en général à partir de quatre univers relationnels : la famille et la parenté, les amis, le voisinage et les services professionnels. Chaque univers n'a pas le même poids et n'est pas présent de la même façon compte tenu de l'hétérogénéité sociale de la population des 60 ans et plus ainsi que de l'amenuisement différentiel de ces univers avec l'avancée en âge. Paradoxalement on a des connaissances sur l'interaction des personnes âgées avec leur famille (Attias-Donfut, 1995 ; Herpin, Déchaux, 2004 ; Clément, Gagnon, Rolland, 2005) et aussi avec les personnels des services professionnels (Vézina, Membrado, 2005), mais on connaît moins le rôle du voisinage à ce moment du cycle de vie. Les voisins se mobilisent-ils autour de « leurs » personnes âgées ? La logique sociale sous-jacente aux relations de voisinage est-elle du même ordre que la logique de l'aide familiale ou de l'accompagnement des services professionnels ?

Pour déployer la complexité des principales tendances établies par les travaux de l'INSEE sur ce terrain-là, nous avons procédé à une comparaison d'enquêtes qualitatives effectuées au sein d'une recherche multi-site (en Bretagne, à Marseille, dans l'agglomération parisienne et à Toulouse) dont certains résultats ont été publiés par ailleurs (Clément *et al.*, 2002 ; Membrado, 2003 ; Argoud *et al.*, 2004 ; Pitaud, 2004). Qu'avons-nous appris ? Indiquons immédiatement que nous retrouvons ce que des travaux effectués dans d'autres sociétés occidentales avaient établi : globalement, les relations de voisinage n'ont rien

* Professeur, LISST-CERS (UMR CNRS 5193), Université de Toulouse-Le Mirail et U.558 INSERM Université Paul-Sabatier.

** Ingénieur CNRS, LISST-CIEU (UMR CNRS 5193), Université de Toulouse-Le Mirail.

*** Sociologue, chargé de mission ORSMIP.

**** Ingénieur CNRS, LISST-CIEU (UMR CNRS 5193), Université de Toulouse-Le Mirail.

de particulier après 60 ans si on les considère à partir de leur mode de structuration. Bien sûr peuvent intervenir des questions de volume ou d'intensité, mais la perpétuation d'un certain mode relationnel de voisinage en ses processus constitutifs ne relève pas d'une forme particulière qui serait propre à la séniorité. L'homologie d'âge et de sexe déjà établie par F. Héran (1990) n'affecte pas la configuration de ce mode de relation. Notre objectif est de *caractériser le voisinage en tant que modalité relationnelle spécifique* en nous situant au cœur même de ce processus pour en expliciter l'émergence et le développement. S'il est indéniable que cette modalité relationnelle prend des formes variées, en particulier selon le genre, l'âge et l'histoire sociale, notre analyse vise à mettre l'accent sur l'explicitation de son accomplissement générique. En effet, les approches classiques par la sociabilité (par exemple, l'enquête « Contacts » de l'INSEE) ou par le bénévolat [traitements particuliers des enquêtes « Emplois du temps » (Prouteau et Wolf, 2003)] engagent des présupposés qui méritent d'être examinés à la lumière d'une approche « émique » (Olivier de Sardan, 1998). D'un côté, les activités relationnelles et de services sont prises comme des variables équivalentes dans la mesure de leur fréquence et de leurs combinaisons : par exemple, l'analyse du bénévolat objective globalement les « dons de temps aux amis, voisins et collègues [qu'elle regroupe] sous l'appellation générale de services aux ménages non apparentés » (Prouteau et Wolf, 2003, p. 8) ; d'un autre côté, ces activités sont décontextualisées alors que certains échanges ne peuvent se comprendre qu'au regard d'une histoire résidentielle et d'une gestion symbolique de l'entraide. Laissant de côté le recours au voisinage dans la mise en scène d'un imaginaire qui associe solidarité et proximité aussi bien que la perspective de son instrumentalisation pour soulager l'État-providence ou encore la perspective de l'articulation des relations du voisinage, du réseau familial et du soutien professionnel (cf. Clément, Mantovani, Membrado, 2004), on montrera que l'art de voisiner peut tout de même se particulariser au moment de la vieillesse du fait de l'ancienneté résidentielle.

I. LES FONDEMENTS STRUCTURELS DU VOISINAGE

Être voisin ou voisiner ? Pareille interrogation engage déjà le présupposé d'une disjonction sous-tendue par le sens commun qui emploie tour à tour l'une ou l'autre expression : doit-on conclure pour autant à un clivage de postures ? Un examen plus précis des contextes montre qu'il n'en est rien : être voisin ou voisiner renvoie tout simplement à des positions et à des situations distinctes qui appellent tantôt la qualification (une tendance, en l'état actuel des choses), tantôt l'activité (l'accomplissement de séquences brèves ou longues d'actions spécifiques). Dès lors le voisinage apparaît à la fois comme la propriété d'une relation (être voisin) et l'engagement dans un ensemble d'activités (voisiner) dont il faut expliciter les modalités. On a bien là ce qui préside au fondement structurel du voisinage.

La proximité résidentielle

D'abord il existe la matérialité d'une proximité résidentielle avec d'autres personnes, d'autres ménages : c'est un simple rapport de juxtaposition. De ce point de vue, les voisins nous sont « donnés ». Mais ce rapport engendre des

servitudes, ne serait-ce que l'emprunt d'espaces communs : on ne choisit pas ses voisins (on choisit sa zone de résidence, mais, au sein de cette zone, il existe déjà un ensemble de ménages qui vont constituer le voisinage). Reste la question : jusqu'où s'étend cette proximité résidentielle ? Il n'y a pas de critère objectif : les contours du voisinage dépendent de la perception des résidents. Le voisin appartient à une aire de voisinage perçue et elle est variable : ce peut-être la rue, un bloc de maisons, un immeuble et même une cage d'escalier (Claire Bidart (1988) parle d'entités spatiales « élastiques »). Il est probable que l'aire de voisinage perçue est fonction de la densité résidentielle, comme l'indiquent les statisticiens de l'INSEE : dans l'habitat dispersé de la montagne, il n'est pas rare qu'une personne situe son plus proche voisin à plusieurs kilomètres ; dans des immeubles très élevés, la cage d'escalier comprend plusieurs aires de voisinage.

Pareille situation sous contrainte est-elle réductible à la matérialité de la proximité, même perçue ? Assurément pas, car deux éléments sociaux contribuent à façonner cette dimension : d'une part, l'articulation des trajectoires sociales et des trajectoires résidentielles ; d'autre part, l'ancienneté. Ainsi, on peut observer chez des personnes âgées socio-économiquement fragiles des « ruptures résidentielles » : ce sont des ménages déplacés d'office de leur logement vétuste de centre-ville pour cause de rénovation urbaine ou bien des locataires dont le propriétaire reprend l'appartement pour quelque usage familial, ou encore des personnes qui sont amenées à quitter leur chez-soi qui est devenu trop onéreux. Dans l'ailleurs où on les trouve au moment de l'enquête, ils expriment bien l'existence de cette aire perçue de voisinage (il y a des gens autour d'eux), mais en même temps ils signifient les limites de ce seul critère de proximité résidentielle en parlant de leur voisinage au passé. Faute d'ancienneté d'implantation, ils n'ont pas (encore ?) réussi à mettre en œuvre le second volet nécessaire à la relation de voisinage : voisiner. Comment caractériser ce « travail relationnel » particulier ?

L'interaction civique de base : entrer en contact sans s'attarder

Globalement on peut dire que ce « travail relationnel » développe des activités qui se déroulent dans le cadre de normes implicites mais bien établies relevant de convenances sociales. Elles ont trait à l'interaction civique de base, avec son rituel d'ouverture et de fermeture : le « bonjour-bonsoir » ou le signe de la tête ou le regard de reconnaissance. C'est un affichage de soi ayant sa place ici et maintenant en reconnaissant à l'autre qu'il a aussi sa place dans ce moment de rapprochement. Voilà ce qu'il est normal de faire et de se signifier au minimum entre voisins : il s'agit de diverses manières d'entrer en contact sans s'attarder avec les mêmes personnes. Elles réalisent un effet d'identification : je peux attribuer à l'autre une identité à travers son ancrage résidentiel. Ainsi peut-on distinguer la relation minimale de voisinage de l'inattention civile des passants au cours de leur déambulation urbaine (Quéré, Brezler, 1993) : autrui n'est plus tout à fait anonyme puisque je sais qu'il habite « là ».

La répétition de ce rituel produit une certaine confiance parce qu'il témoigne d'une certaine stabilité : elle inscrit cette rencontre avec l'autre à peine identifié dans les limites d'un monde connu : elle contribue à ce que Giddens (1987) appelle la « sécurité ontologique », c'est-à-dire le sentiment que le monde est ordonné et stable, qu'il va de soi. Les manières d'entrer en contact sans s'attarder permettent d'éprouver ce sentiment de sécurité dans

notre rapport au monde. Elles produisent une confiance de base : la fiabilité apportée par la récurrence permet d'éviter d'être constamment sur ses gardes. C'est ce qui explique l'étonnement des voisins lorsqu'ils découvrent que la police vient d'arrêter une personne vivant dans le même immeuble qu'eux.

Les façons d'entrer en contact sans s'attarder ouvrent donc une réciprocité qui manifeste que je reconnais l'autre comme voisin et que je le traite en égal : c'est la manière la plus universelle et la plus profonde de gagner le respect d'autrui (Sennett, 2003).

*Le cadre normatif du voisinier :
reconnaissance de l'autre et préservation de soi*

L'apparition de cette réciprocité aussi faible soit-elle, inscrit ces activités dans un cadre normatif : voisinier doit faire sortir l'autre du « méconnaissable » et doit permettre sa « reconnaissance », mais en même temps exige que soient sauvegardées la « préservation de soi » et la « préservation de l'autre ». Voici comment ce cadre normatif est exprimé par un couple vivant en habitat collectif urbain : « Nous, avec les voisins, on se dit bonjour sur la porte, et on se dit pas bonjour dedans. C'est comme ça. » – [l'enquêteur] « C'est le mode de vie habituel dans les collectifs... – C'est le mode de vie. Ça veut dire : je suis pas votre ennemi ; je vous dis bonjour, mais je ne suis pas votre ami. C'est pas ma façon de voir, hé ! C'est la façon de voir. »

Ces deux règles (reconnaissance de l'autre et préservation de soi) constituent les cadres d'un voisinage « normal » et elles restent toujours au fondement des pratiques de voisinage. Elles peuvent d'ailleurs faire l'objet d'apprentissages mutuels : telle personne, par exemple, insiste à outrance sur la salutation de politesse pour que son voisin en vienne aussi à la saluer plus explicitement. Si voisinier peut tendre à dépasser le rituel minimum du contact de politesse, cette complexification de l'activité reste inscrite dans le cadre du maintien d'une totale liberté des voisins : il n'est pas question de faire quelque chose à la place de l'autre alors qu'il peut le faire lui-même, à moins que, dans un cycle d'échanges, l'autre fasse la même chose à mon égard ; dans le cas contraire, l'initiative est vécue comme une tentative de domination, car elle met l'autre en position de débiteur.

Voisinier, c'est « tenir sa place » et laisser à l'autre la possibilité de tenir la sienne en toute souveraineté. De la même façon, la demande d'un service à un voisin sera jugée illégitime et abusive si la personne qui demande n'a pas la possibilité de restituer le service alors qu'elle a la ressource à portée de main pour se débrouiller par elle-même. C'est le cas d'une vieille dame âgée, dont la marche est difficile : elle vient demander à sa voisine d'aller pour elle à la pharmacie du quartier, alors que sa fille est auprès d'elle ; la voisine interrogée, plus « jeune », mais elle aussi à la retraite, fait le récit à l'enquêteur d'une telle demande, somme toute assez banale, mais qui la scandalise parce qu'« il y a de l'abus ». L'abus vient de ce qu'elle se sent instrumentalisée parce que cette demande la met en position de substitution d'une parente proche et présente à qui ce service incombe.

L'appréciation et la qualification de ses voisins dérivent de ces normes de base (reconnaissance de l'autre et préservation de soi). Le « fouineur » ne respecte pas la règle de préservation de soi : par son indiscrétion, il tente de s'immiscer dans l'intimité de l'autre. Inversement, le « voisin sale » manque à la règle de reconnaissance : s'il prenait en compte un tant soit peu ma présence, il

se soucierait aussi de l'hygiène de mon environnement. Bien sûr, les questions du propre et du sale peuvent être ardues : les exigences des uns et des autres en la matière peuvent être très différentes et le décalage des générations peut exacerber ces exigences (Phillipson *et al.*, 1999). L'une des activités du voisinier peut être de négocier sur ce terrain-là pour rapprocher les points de vue et les pratiques, donc pour adoucir et gommer les conflits. On peut comprendre de la même façon les plaintes contre le « voisin bruyant » ou l'expression d'une certaine amertume contre le « voisin sauvage » : pour ces deux sortes de qualifications le voisinier n'est pas « normal » faute, là aussi, du manque de respect de la règle de reconnaissance.

*Complexification du schéma de base :
allongement des contacts et échange de services*

L'interaction minimum de salutation réciproque peut s'allonger dans la durée : au lieu du moment fugitif de deux trajets qui se croisent, on observe alors un temps d'arrêt meublé par la conversation. Bien sûr, elle n'a rien de l'échange amical où chaque partenaire livre à l'autre quelque chose de très personnel et de très intime, mais elle contribue à augmenter la surface sociale de l'identification. À travers des conversations répétées, divers détails caractéristiques de chaque partenaire filtrent au détour d'une phrase (on apprend qu'il est chauffeur de bus, qu'elle travaille à la cantine scolaire, qu'il préfère *Télé-magazine* à *Télérama*, etc.). Ainsi, la reconnaissance identitaire peut prendre de l'ampleur du fait d'un affichage de soi élargi et, si ce processus se reproduit entre plusieurs personnes dans un secteur déterminé, l'aire de voisinage devient une aire d'interconnaissance forte.

Au fil du temps la reconnaissance peut s'approfondir : on ne discerne pas seulement les contours de l'identité sociale du voisin, mais on en vient à identifier « ce dont il est capable », tant sur le registre des compétences (« c'est un habile bricoleur », « c'est une cuisinière hors pair », etc.) que sur le registre éthique (je sais de quoi il peut répondre, de quoi il se sent responsable : « [Oh ! le Jean-Marie !], si quelqu'un lui fait tomber une pétale de rose sur le trottoir, il le fera passer en correctionnelle ! ») Cet extrait d'entretien a le mérite d'immédiatement nous rappeler que l'activité conversationnelle de voisinage a une limite : le principe d'une reconnaissance élargie de l'autre se heurte au principe de la préservation de son intimité (et il arrive qu'elle déborde sur le trottoir contigu au logement...).

En même temps on voit bien qu'en arriver à reconnaître des compétences peut susciter un pas de plus : pourquoi ne pas les utiliser ? Et nous voilà passés au niveau des services : *se rendre service*. Il n'est pas question de faire appel au voisin bricoleur comme on sollicite un artisan ou un technicien : la reconnaissance de voisinage suppose la réciprocité, ainsi qu'on l'a déjà indiqué. Entre voisins, il ne peut pas y avoir d'aide à fonds perdus : comme dans les sociétés villageoises d'avant la mécanisation où l'« on rendait le temps », les services de voisinage sont à situer sur le registre de l'entraide. C'est le cas de cet homme de 90 ans : les « voisins du dessus », un peu plus jeunes, lui « font les chèques » et lui assurent une grande partie de sa gestion administrative (correspondance avec les Caisses d'assurance maladie et de retraite, avec des services de la mairie, etc., dont il faut remplir les formulaires) ; en contrepartie, il leur apporte le pain, il leur fait suivre le journal du jour pris le matin à la boutique de presse...

*L'appréciation symbolique des échanges de voisinage :
un autre sens de l'entraide*

Les règles de comptabilité des échanges entre voisins n'ont rien à voir avec les rigueurs quantitatives du management des entreprises : la subtilité des équivalences domestiques où la jauge symbolique l'emporte permet de transformer en entraide ce qui apparaît à première vue comme une aide sans retour que seules autorisent les relations familiales et éventuellement amicales : l'entraide domestique n'est pas codifiable parce qu'elle ne relève pas d'un geste, fût-il informel, mais d'une geste, c'est-à-dire d'un ensemble d'activités inscrites dans la durée et inextricablement pétries d'émotions et de mots, bref parcourues par un travail symbolique à peine visible. Voici comment une vieille dame raconte son hospitalisation : « La voisine m'a accompagnée, la pauvre ! [...] Elle venait deux fois par semaine [me voir à l'hôpital]. Remarquez, c'est une femme seule, ça lui faisait une promenade ; elle aime circuler. » L'hospitalisée se réclame d'une forme de réciprocité surprenante, mais réelle, quoique indirecte : son hospitalisation offre finalement à sa voisine une occasion de se promener, sachant que c'est l'un de ses plaisirs.

Cependant le principe de préservation met une limite à ces échanges de services : il ne faut pas qu'ils soient l'occasion d'envahir l'espace privé d'autrui. « Non, on n'a pas de fréquentation avec les voisins. Même, vous voyez, là, il y a un voisin là : c'est un bonhomme qui y habite, là. Il est tout seul. Des fois, il vient me... chose. Et il me rend de petits services si j'en ai besoin. Mais on ne se fréquente pas. Comme la dame qui est en haut, on ne se fréquente pas. » Cet extrait d'entretien est à maints égards exemplaire : l'identification par l'ancrage spatial est manifeste (« le voisin qui y habite, là » ; « la dame qui est en haut ») tout comme l'élargissement des identificateurs (« il est tout seul ») ; les petits services rendus par le voisin ne lui donnent pourtant aucun droit à pénétrer l'espace privé (« on ne se fréquente pas ») ; enfin on devine la transformation de cette aide en entraide (en le laissant me rendre service, je lui offre l'occasion de sortir un moment de son isolement).

La réciprocité incluse dans la reconnaissance et la préservation de soi semble toutefois souffrir quelques exceptions : ce sont tous les cas où une intervention d'urgence s'impose. On ne sait pas si la vieille personne auprès de qui on intervient pourra vous restituer quoi que ce soit, mais faute d'une présence familiale, devant une situation qui peut relever d'un enjeu vital, on ne peut pas se défausser : on accourt pour aider la vieille voisine à se relever, on se mobilise pour transporter, avec d'autres, jusqu'à l'ambulance une personne confinée à son fauteuil, on « fait les petites courses » parce que les aidants familiaux sont éloignés et qu'ils viennent de temps en temps pour « les grandes courses » à l'hypermarché.

Mais a-t-on affaire véritablement à des exceptions ? Rendre service dans l'urgence ne relève peut-être pas toujours de l'aide ; le service rendu sans que l'on puisse raisonnablement en attendre un retour peut revenir dans le schème de l'entraide. En effet, pareil service peut être considéré non pas comme un don qui appelle un contre-don mais plutôt comme d'emblée un contre-don au regard de l'ensemble des services rendus auparavant dans le voisinage, au temps où la personne le pouvait. C'est ce que suggère ce propos d'un ancien capitaine de pompiers, très âgé : « Il y a encore des jeunes qui savent qui je suis. » En même temps cet extrait d'entretien indique une condition pour que s'opère cette alchimie sociale : le service rendu ne peut être posé comme second terme

(contre-don) que si la reconnaissance du voisin va au-delà de l'identification résidentielle. C'est en ayant participé à des conversations de voisinage ou en ayant rendu des services *auparavant* que chacun sait ce dont il est capable, en particulier justement de s'inscrire dans le cycle de l'entraide et de la réciprocité dans le court terme : quand les incapacités et les handicaps brisent cette capacité, la mémoire collective du voisinage peut « comptabiliser » ce vecteur de son parcours biographique comme le symbole définitivement acquis du don. Dès lors, quiconque lui rend service se situe forcément et définitivement en position de contre-don.

C'est ce modèle qui permet d'expliquer au mieux ces exceptions observées dans les enquêtes : on rencontre des voisins qui aident des personnes dépendantes pour consolider aussi longtemps que possible leur maintien au domicile. Ce faisant, cette aide est à comprendre comme entraide du fait de l'ancienneté de voisinage. Au temps où elle le pouvait, la personne aidée par quelques voisins a accompli des services qui outrepassaient la restitution réciprocque. C'est cette part censée être non restituée qui lui est rendue à l'occasion de sa dépendance et tant qu'elle est autonome.

Dans les cas de maladie d'Alzheimer, on n'observe pas cette « aide » exceptionnelle de voisinage. On peut supposer que la perte d'autonomie (au sens fort, c'est-à-dire l'aliénation mentale, alors que la personne peut avoir conservé son indépendance physique) décourage de telles restitutions : la personne démente n'est pas en état de reconnaître que l'aide du voisinage est une manière de lui signifier son dévouement antérieur. Faute d'être reconnue pour ce qu'elle signifie, cette aide ne peut pas devenir symboliquement une entraide.

La visite : un substitut au service ?

Le voisinage exclut-il pour autant toute « fréquentation » ? Il arrive à l'enquêteur d'observer la visite d'un voisin : il rentre, il s'installe, il bavarde un moment et le voilà reparti. Cela relèverait-il là aussi de l'exception ? Les résultats des enquêtes de l'INSEE permettent de répondre avec assurance : non, la visite de voisinage n'est pas une exception, mais elle exclut en effet l'entraide. Un voisin est serviable *ou* hospitalier : tendanciellement, il ne peut pas être les deux (Héran, 1987) ! Ajoutons que la visite de voisinage est plutôt le fait des cadres, surtout quand ils sont à la retraite : on suppose qu'ils tentent de compenser de la sorte la partie perdue de leurs relations : les relations de travail. De plus, ces cadres à la retraite ont suffisamment de revenus pour recourir aux services de professionnels (artisans, services aux personnes, personnels paramédicaux en particulier) et se passer des services des voisins. En même temps cela suppose des personnes résolument « modernes », soucieuses depuis très longtemps de leur autonomie relationnelle, des personnes qui n'apprécient les relations que si elles sont électives, des personnes qui ont mis très tôt à l'écart les modèles familialistes. Inversement, avec des vieillesse très ancrées dans l'autonomie et fort éloignées de tout familialisme, on observe cette culture de l'hospitalité de voisinage.

Cependant, il existe aussi des visites de courtoisie qui relèvent pour partie du « rendre service » : il s'agit alors de tenir compagnie à quelqu'un dont on sait que l'isolement n'est pas compensé sur le plan familial et amical. À l'occasion de la visite, le voisin ou la voisine peuvent vérifier qu'il n'y a pas de problèmes majeurs. Dans le cas contraire, ils préviennent un membre de la famille (« Tu as ta tante qui n'est pas bien ») ou bien un médecin, un service

communal ou une association... Mais cette fonction de communication n'est pas seulement à l'œuvre au titre de l'alerte. Elle peut réaliser certaines médiations en douceur. Ainsi nous avons pu enregistrer régulièrement des plaintes de professionnels à l'encontre de personnes âgées chez lesquelles elles exerçaient parce qu'en dépit d'une incitation soutenue au changement, ces vieilles personnes s'obstinaient à conserver un équipement ménager inadapté à leurs limitations. Et puis de façon apparemment inexplicable, les voilà qui prenaient l'initiative de se faire livrer le matériel souhaité par ces professionnels ; ce qu'ils ignoraient, c'est qu'un voisin venait de s'équiper et avait chanté les louanges de ce nouveau matériel au cours d'une visite ! La visite de courtoisie s'est traduite en un véritable service dont il subsiste la trace matérielle dans l'objet acquis par son intermédiaire.

II. LES FIGURES DU VOISINAGE

Que peut être l'expérience de voisinage si on se situe au niveau de chaque personne en tenant compte de chacun des paliers dégagés ?

*Des mauvais voisins aux voisins fantômes :
un effet inattendu de l'ancrage résidentiel*

La palette comporte des couleurs sombres du fait de l'existence de « mauvais voisins ». L'ancrage résidentiel dont on pourrait penser qu'il a un caractère purement morphologique, c'est-à-dire neutre en quelque sorte, peut s'avérer catastrophique parce qu'il vous arrime à des individus dont la manière de voisiner n'est pas conforme aux convenances. Leur présence est déni de votre existence et de votre intimité par le mépris de vos biens (c'est un « casseur »), par l'inattention à votre environnement (il répand la saleté hors de chez lui), par l'ignorance de vos droits, par son langage épouvantable qui ne permet pas de se parler... L'idéal type du « mauvais voisin » fait de lui un ennemi avec lequel le conflit ne peut pas cesser. Cependant il peut prendre des formes moins sévères. Ainsi Mme C... nous raconte que son « chameau de voisine » a vidé de l'eau de javel sur son parterre de fleurs. Dans ce type de cas, le « mauvais voisin » n'est pas tel en permanence, mais il a manifesté ses capacités de nuisance par quelque acte symbolique fort : cherche-t-il à faire reconnaître son bon droit ? Cela n'est pas présenté à l'observateur de cette façon, mais le fait que le comportement du voisin soit exceptionnel (semble-t-il) permet de présumer une dynamique du voisiner : à celle ou à celui qui « va trop loin », le « voisin chameau » envoie un message d'arrêt.

C'est aussi dans cette sorte de configuration que l'on trouve les « voisins pénibles » : leur caractéristique est d'être un puits sans fond de demandes, alors qu'une grande partie d'entre elles est perçue comme illégitime car elle devrait être adressée à d'autres personnes (famille, services professionnels). Le « voisin pénible » est celui qui ne sait pas accomplir une bonne orientation dans l'adressage de ses demandes et, dans la durée, on le soupçonne de ne faire aucun effort pour faire un adressage correct : « On a beau lui expliquer, il fait l'innocent. » On le soupçonne aussi d'être un « profiteux » : en faisant comme s'il ne comprenait pas, son culot peut être sidérant et il finit par emporter le morceau.

La matérialité de la proximité résidentielle prend tout son sens avec le voisin ou la voisine « fantôme ». Cette figure du voisinage est souvent celle du locataire ou du propriétaire qui vient de déménager. Le nouvel arrivant n'a pas fini de s'installer et, ancré dans son chez-soi dont il soigne la disposition, il devient invisible : personne ne le voit, personne ne le connaît pour peu qu'il ait une activité professionnelle prenante. Néanmoins cette invisibilisation dans le voisinage résidentiel peut aussi relever d'une tactique délibérée : pour préserver non seulement l'intimité mais aussi l'anonymat, certains résidents évitent tout contact minimum et déploient leurs activités de temps libre dans leur domicile et dans des espaces publics hors de portée des regards résidentiels du voisinage. Cette tactique du maintien de l'anonymat peut être en partie déjouée si les résidents environnants voisinent au sens fort : le « voisin-fantôme » est repéré comme tel et devient l'objet de commérages qui constituent un bon moyen d'intégration pour les commères et les compères, mais inversement une extraordinaire force d'exclusion pour les personnes qui en font l'objet (Elias, 1985).

Formes du voisinage ordinaire

Nous avons longuement insisté sur ces formes de voisinage faible qui reposent sur la simple reconnaissance résidentielle exprimée par un bref rituel de salutation et de complicité : l'anonymat est entamé, mais l'intimité est totalement protégée. Si l'on replace cette figure du « voisin flou » dans l'histoire résidentielle, elle peut constituer un mode d'entrée dans le « voisinage ordinaire » qui enrichit la reconnaissance identitaire et la place sur l'orbite de la réciprocité dans la limite de la préservation de soi. « Oh, ça a été difficile au début. Les gens ne me parlaient pas. Moi, je disais bonjour à des gens qui ne me répondaient même pas [...] Les gens ne m'adressaient pas la parole. Et puis, c'est petit à petit, j'ai commencé à connaître des gens. Et maintenant, je me plais ici. »

Le « voisinage ordinaire » peut se décliner sous deux grandes formes. La forme la plus connue est celle de la sociabilité communautaire (sociabilité villageoise (Jolas et Zonabend, 1970) ou sociabilité des quartiers populaires (Bidart, 1988 ; Schwartz, 1990)). Le tabou du chez-soi pour les voisins amène les uns et les autres à constituer des espaces d'entre soi : les hommes d'un côté les femmes de l'autre savent qu'ils [qu'elles] peuvent rencontrer leurs semblables à certaines heures en des lieux particuliers. Le marché de plein vent, les commerçants de proximité, le terrain de boule, le square, le bistrot... constituent autant d'espaces médiateurs pour faire plus ample connaissance sans empiéter sur le quant à soi de l'autre.

La forme la plus récente du « voisinage ordinaire » est celle de la sociabilité fragmentée : contrairement à la forme précédente, il y manque ces lieux et ces moments de totalisation où la plupart des voisins se retrouvent. Si la métaphore de la grande île convient pour imaginer la sociabilité communautaire, on peut recourir à celle de l'archipel pour donner une image de la sociabilité fragmentée de voisinage : personne n'a une vision totale de l'ensemble des voisins parce qu'ils forment des groupuscules séparés, car les lieux de rencontre sont multiples et variés ; seules quelques personnes arrivent à établir des ponts entre ces petits groupes. Cependant, les échanges à l'extérieur de chez soi fournissent la garantie de l'indépendance et permettent de poser un principe d'équivalence entre voisins.

Que ce soit sous sa forme fragmentaire ou sous sa forme communautaire le « voisinage ordinaire » assure une fonction de veille et de sécurisation : on s'informe entre voisins des modifications que l'on s'apprête à apporter à ses routines quotidiennes (absences prolongées, voyages, etc.) pour éviter de susciter de fausses alertes. Ce sont ces formes de « voisinage ordinaire » qui sont particulièrement appréciées. D'un côté, elles contribuent à façonner et maintenir un sentiment d'appartenance à un collectif résidentiel qui leur apporte une certaine sécurité ; de l'autre, elles garantissent la protection contre une trop grande familiarité. On comprend que l'absence de ces formes de « voisinage ordinaire » ou tout simplement de « voisinage faible » rende sinistre l'espace résidentiel : faute d'un minimum de voisins appréciés, l'immeuble, la rue, le quartier deviennent des espaces qui n'inspirent pas confiance, c'est-à-dire qui ne confortent pas la « sécurité ontologique ».

*La figure du « voisin privilégié » :
aux portes de l'amitié*

Au sein de ce « voisinage ordinaire » peut émerger la figure du « voisin privilégié ». C'est la personne qui est désignée comme « mon » voisin, « ma » voisine. Nous avons montré ci-dessus que services rendus et hospitalité tendaient à s'exclure. Au contraire le « voisin privilégié » cumule ces deux activités du voisinier : il rend service et il a le privilège de pouvoir rentrer chez autrui. Ce double privilège est souvent manifesté par la gestion d'un double des clés : si l'on s'absente quelque temps, il peut entrer surveiller l'intérieur et arroser les plantes.

Non seulement on a des relations « suivies » avec son « voisin privilégié », mais on bénéficie aussi d'activités régulières qu'il assure pour vous rendre service (il relève le courrier, il fait de petites courses, il vous dépanne de petites contrariétés matérielles, etc.). Mais la « voisine privilégiée » ou le « voisin privilégié » restent des voisins, même si on peut aller jusqu'à dire quelquefois qu'ils sont des « amis ». En réalité, ce ne sont pas de « vrais amis » parce que d'autres relations peuvent prendre le pas et vous laisser dans l'isolement. « Le voisinage, il n'est pas mauvais mais on peut pas dire qu'il est... bonjour, bonsoir et puis c'est tout. À part, une dame, je vous dis, mon amie, là-haut ; alors, si j'ai besoin de quelque chose, elle est là. Si elle est pas là, parce que ça fait huit jours qu'elle est partie (elle est chez sa sœur) [...] Regardez, ça fait plus de huit jours que je ne la vois pas. En huit jours, il aurait pu arriver quelque chose. C'est une amie sans être une amie : on peut pas compter sur elle. »

Cependant il peut arriver qu'un voisin (ou une voisine) soit transformée en « véritable » ami(e) : au-delà de la matérialité des services qu'on se rend et des visites que l'on se fait « pour faire passer un bon moment à l'autre », il y a un partage de préoccupations, des confidences et un attachement affectif (Bidart, 1997). Dès lors se constitue un duo de soutien et d'accompagnement réciproque. On peut même observer un cheminement inverse : de vieux amis ou de vieilles amies cherchent à devenir voisins. En donnant un ancrage résidentiel de proximité à leur amitié, ces personnes cherchent à conforter leurs possibilités de se maintenir au domicile le plus longtemps possible. Il reste qu'une véritable amitié de voisinage semble être quelque chose d'exceptionnel.

III. VOISINER À 60 ANS ET PLUS

Peut-on repérer certaines particularités quand cet « art relationnel » est pratiqué par les personnes âgées ? La fracture due au niveau d'instruction (un mode de « voisiner » centré sur les lieux publics et sur les échanges de services opposé à un mode de relation plus hospitalière de la visite réciproque) perdure au-delà de 60 ans. Et nous pouvons reprendre chacune des facettes dont la structuration détermine le voisinage : nous n'obtiendrons pas la figure d'un mode de voisiner spécifique aux vieux. Par contre l'une ou l'autre des figures de voisinage que nous avons établies peut prendre une tonalité différente en particulier selon les conditions d'habitat et le mode d'habiter ainsi que selon les modes du vieillir.

Voisiner selon les modes du vieillir : l'enjeu des « déprises »

Lorsqu'on vieillit dans une fidélité à des valeurs familialistes quasi exclusives, comment le voisinage pourrait-il avoir une place ? On peut observer le cas extrême d'un regroupement familial sur une parcelle de terrain reconvertie en lotissement : des frères, leurs épouses et leurs enfants fusionnent relations familiales et relations de voisinage. Pareille tendance peut se décliner sous différentes formes, mais elle est en régression, à la mesure du modèle familial agricole traditionnel qui le portait (Lamaison, 1988 ; Drulhe, Clément, 1992). La période est aux normes de valorisation de l'indépendance et de l'autonomie : pour ne pas être une charge pour ses enfants, on cultive les relations amicales et de voisinage. Cependant, au cours du vieillissement, on peut être confronté à des processus de « déprise » (Barthe *et al.*, 1988 ; Clément, Mantovani, 1999 ; Caradec, 2004) qui appellent à renégocier sa relation aux autres et à remodeler son identité. Les liens de voisinage ne sont pas forcément parmi les premiers affectés par ces processus ; au contraire, le rétrécissement souvent impliqué par la « déprise » amène à surinvestir tout ce qui a trait à la proximité, en veillant à préserver les cadres préexistants. Peut-être tient-on ici quelque chose de particulier dans cet accent mis sur les voisins : la fonction de surveillance sort renforcée des épreuves de « déprise ». Le voisin vient frapper au carreau ou passe un coup de fil pour s'assurer que « ça va » : il reste dans les limites du médiateur qui avertit la famille ou un membre du réseau professionnel intervenant régulièrement, en cas d'anomalie constatée. Cette veille sort-elle du cadre normatif de réciprocité qu'appelle le voisinage ? Ce serait oublier les subtiles évaluations symboliques des services rendus au cours de la « carrière » de voisin : quelqu'un ou quelques-uns dans l'aire de voisinage considèrent qu'il y a un reste à restituer. Par ailleurs, les enquêtes totalement repliés sur leur domicile témoignent du temps passé derrière leur fenêtre : ils deviennent spectateurs de ce qui se passe dehors et contribuent à leur façon à cette surveillance réciproque des espaces collectifs.

*Voisiner selon les contextes d'habitat :
l'enjeu générationnel de l'ancienneté de résidence*

Les conditions de logement et les formes locales de l'habiter ne sont pas sans influence sur les configurations du mode de voisiner : on ne voisine pas tout à fait de la même manière, ni avec la même intensité au centre-ville, dans

les faubourgs anciens et dans des secteurs d'habitat plus récents. Le trait qui est ici le plus associé à la vieillesse est l'ancienneté résidentielle. À travers elle se lit l'héritage d'une micro-histoire, l'histoire du peuplement de certains quartiers et de certaines cités, l'histoire du jeu de la sélection sociale qui favorise l'émergence et le renforcement de sous-cultures particulières dans l'art de voisiner. Non pas que cette histoire aille forcément et toujours dans le sens de l'homogénéisation : des ménages « jeunes » viennent renouveler locataires et propriétaires en mouvement. L'effet de l'ancienneté résidentielle pour les habitants les plus âgés est évident au regard du crédit de services antérieurs que leur mémoire collective garantit à tel ou tel de leur membre soudain confiné à son domicile : l'aide à sens unique qu'un voisin ou une voisine lui apporte est bien une entraide (et non pas une aide) pour tous ceux qui gardent le souvenir de son dévouement antérieur.

Mais qu'advient-il avec les nouvelles générations nourries du mouvement individualiste contemporain (Singly, 2003) et de ses normes d'engagement temporaire qui peuvent se traduire par la multiplication des ruptures résidentielles ? Assurément, la règle des échanges égalitaires entre voisins convient tout à fait à cette mobilité : les modes du voisiner ne sont pas en danger, car ils s'inscrivent dans cette force opératoire des liens faibles dont la fonction protectrice conforte la sécurité ontologique de chacun. Par contre, le présentisme flexible des jeunes générations remet en cause la réciprocité de long terme : beaucoup d'auteurs y devinent l'effondrement à venir du soutien familial. Au regard de nos analyses, on peut faire l'hypothèse d'un effacement de ce mode de voisiner où la disparition d'une stabilité résidentielle, garante de la mémoire d'un dévouement reconnu, réduit à néant toute interprétation d'une aide à sens unique dans le court terme du présent comme entraide, c'est-à-dire comme la réciprocité d'un rendu de services antérieurs. Faute d'histoire résidentielle commune inscrite dans la durée, l'oubli des services rendus aux habitants qui ont déménagé met fin à la poursuite de quelque mode de voisiner.

Dans la même perspective, on peut observer une désertification des espaces publics urbains, quand ils ne sont pas investis par diverses sortes de commerces : dans les rues, les boulevards, les squares, les places qui façonnent le visage d'un quartier, il y a de moins en moins de temps d'arrêt et de retrouvailles ; les jeunes tendent à se retrouver avec leurs pairs dans divers espaces privés ou semi-publics. Chacun tend à rester sur son quant à soi : le « bon voisin » tend à devenir celui qui respecte cette vacuité de l'espace public. Du coup le sentiment d'appartenance à un collectif résidentiel ne peut pas se développer : l'interaction civique de base tend à prendre le pas sur ces formes plus complexes du voisiner où peut se nicher l'aide réciproque ou l'hospitalité.

De la même façon, l'accroissement de l'emploi et de la mobilité des femmes a contribué à affaiblir ces solidarités intergénérationnelles particulièrement développées entre voisines : lorsqu'une femme active rentre chez elle, il lui reste beaucoup à faire dans la sphère domestique. Le voisinage *a minima* s'impose là aussi faute de temps mais aussi pour conforter sa propre indépendance et sa propre autonomie en privilégiant plutôt les liens électifs : « La priorité devient alors de pas subir ni induire des relations de voisinage systématiques, jugées susceptibles d'entraver le sentiment d'un récent contrôle sur son parcours et son mode de vie » (Pennec, 2004, p. 168). Naturellement, ces tendances prospectives appellent des nuances selon les contextes d'habitat.

POUR CONCLURE... LE VOISINAGE : QUELLE SOLIDARITÉ ?

Les décideurs en matière de politiques publiques peuvent-ils compter sur une solidarité des proches voisins qu'ils pourraient faciliter et encourager ? Peut-on passer si facilement des relations de voisinage à une solidarité de voisinage ? L'observation et l'analyse de l'expérience de voisinage, ainsi que notre tentative d'ouverture sur le proche avenir qui se dessine, tendent à mettre en doute une telle possibilité : toutes les formes de sociabilité et de service que l'on voit apparaître dans le voisinage sont toujours des soutiens à distance au nom du principe de la préservation de soi. Seules les figures du « voisin privilégié » et du « voisin véritable ami » font exception. Si l'on peut faire le pari qu'une longue et forte amitié puisse se substituer parfois à des relations familiales, le « voisin privilégié » semble être une figure de solidarité finalement assez faible dans la perspective d'un soutien continu et à long terme. Une étude exploratoire britannique (Nocon, Pearson, 2000) semble aller dans ce sens. Elle a permis d'établir que dans les cas où des voisins sont repérés comme « aidants principaux » parce que la personne âgée n'a pas d'enfant ni de famille, ceux-ci agissent plutôt par compassion que par obligation morale, à la différence de la figure classique des aidants familiaux. Encore ce cas de figure a-t-il pour condition de possibilité une importante ancienneté de relations et de services réciproques. Mais cette aide s'essouffle et s'effrite dès que la dépendance s'accroît, en particulier parce que la santé se dégrade : ils en appellent très rapidement à des services professionnels et font pression pour une prise en charge institutionnelle.

Compte tenu des contraintes de la relation de voisinage normale, telles que nous les avons analysées, il paraît impossible de maintenir une pareille relation lorsque des formes de « déprise » dues à la vieillesse creusent l'asymétrie entre partenaires et rendent impossible la réciprocité de l'entraide tout comme le suivi dans le soin (qui suppose l'accès à l'intimité). On a pu dire que le « familialisme », c'est-à-dire l'exaltation et l'exacerbation des relations au sein de la famille et de la parenté, était un important facteur de mise à l'écart du voisinage pour l'accompagnement des personnes âgées qui restent à leur domicile : la comparaison entre régions françaises où l'« esprit familialiste » est très inégalement répandu (Le Bras, 1986) permet d'apercevoir combien cette explication est insuffisante. C'est d'abord le mode de structuration de la relation de voisinage qui rend improbable l'enrôlement de voisins dans des échanges inégaux pour lesquels ils ne sont pas concernés.

Est-ce à dire qu'au temps de la vieillesse les relations de voisinage sont sans intérêt ? Notre explicitation de ce mode de relation atteste du contraire. D'ailleurs plusieurs cas observés de vieilles personnes célibataires ou précocement veuves sont exemplaires d'une vieillesse autonome qui se nourrit d'un bon réseau social au sein duquel les voisins ont toute leur part. Ils contribuent à retarder, voire à tenir à l'écart le sentiment de solitude, ils offrent une sécurisation résidentielle et confortent un sentiment de sûreté (Drulhe, Pervanchon, 2004) qui permet à chacun, dans la confiance et l'estime de soi, d'avoir l'assurance intérieure de bien tenir sa place dans les échanges. Il reste que les formes de « déprise », à travers la réduction des sorties, à travers les difficultés à rendre service, à travers la maladie qui restreint les capacités (et quels que soient par ailleurs les trésors d'inventivité déployés pour contourner ces obstacles et

leur substituer de multiples ouvertures) sont révélatrices des limites des relations de voisinage. La capacité à voisiner est bien le signe de l'emprise que chacun a sur sa vie et sa dynamique relationnelle ; avec la « déprise » qui peut susciter le sentiment de ne plus être digne de s'exposer aux regards (à l'exception de ceux des très proches et des professionnels du soin), les voisins tendent à s'immobiliser dans la matérialité de la proximité résidentielle où l'art de voisiner se pétrifie et disparaît.

BIBLIOGRAPHIE

- Argoud D. et al., *Prévenir l'isolement des personnes âgées. Voisiner au grand âge*, Paris, Dunod, 2004.
- Attias-Donfut C., *Les solidarités entre générations. Vieillesse, famille, État*, Paris, Nathan, 1995.
- Barthe J.-F., Clément S., Drulhe M., Vieilles ou vieillissement ? Les processus d'organisation des modes de vie chez les personnes âgées, *Les Cahiers de la recherche sur le Travail social (Caen)*, 1988, n° 15 (repris dans *Revue internationale d'action communautaire*, Québec, printemps 1990, n° 23/63).
- Bidart C., *L'amitié, un lien social*, Paris, La Découverte, 1997.
- Bidart C., Sociabilités : quelques variables, *Revue française de sociologie*, 1988, vol. 29, n° 4.
- Caradec V., Les « supports » de l'individu vieillissant. Retour sur la notion de « déprise », in V. Caradec, D. Martuccelli (éd.), *Matériaux pour une sociologie de l'individu. Perspectives et débats*, Lille, Presses universitaires Septentrion, 2004.
- Clément S., Mantovani J., Les déprises en fin de parcours de vie, *Gérontologie et société*, 1999, n° 90.
- Clément S. et al., *Habiter et voisiner au grand âge*, Toulouse, Rapport de recherche ORSMIP, U558 INSERM, CIEU, CERS pour la Fondation de France (Commission Personnes âgées) (novembre), 2002.
- Clément S., Mantovani J., Membrado M., Du bon voisinage aux solidarités de proximité, in P. Pitaud, *Solitude et isolement des personnes âgées*, Toulouse, Ères, 2004.
- Clément S., Gagnon E., Rolland C., Dynamiques familiales et configurations d'aide, in S. Clément et J.-P. Lavoie, *Prendre soin d'un proche âgé. Les enseignements de la France et du Québec*, Toulouse, Ères, 2005.
- Drulhe M., Vieillesse-déficit ou vieillesse négociée : les choix méthodologiques d'un choix d'objet, in S. Guth, *L'insertion sociale*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- Drulhe M., Clément S., Transmission du patrimoine et prise en charge des parents âgés dans le Sud-Ouest rural, *Sociétés contemporaines*, 1992, n° 10.
- Drulhe M., Pervanchon M., Le vieillissement à l'épreuve de la conduite automobile : s'arrêter au nom de la santé ?, in F. X. Schweyer, S. Pennec, G. Cresson, F. Bouchayer (dir.), *Normes et valeurs dans le champ de la santé*, Rennes, Éd. de l'ENSP, « Recherche, santé, social », 2004.
- Elias N., Remarques sur le commérage, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1985, n° 60.
- Giddens A., *La constitution de la société*, Paris, PUF, 1987.
- Héran F., Les relations de voisinage, *Données sociales*, Paris, INSEE, 1987.
- Héran F., Trouver à qui parler : le sexe et l'âge de nos interlocuteurs, *Données sociales*, Paris, INSEE, 1990.
- Herpin N., Déchaux J.-H., Entraide familiale, indépendance économique et sociabilité, *Économie et statistique*, 2004, n° 373.
- Jolas T. et Zonabend F., Cousinage, voisinage, in J. Pouillon et P. Maranda, *Échanges et communications. Mélanges offerts à Claude Lévi-Strauss à l'occasion de son 60^e anniversaire*, Paris - La Haye, Mouton, 1970.
- Kaufmann J.-C., Trois contextes sociaux de l'isolement, *Revue française des affaires sociales*, 1994, n° 2.
- Lamaison P., La diversité des modes de transmission : une géographie tenace, *Études rurales*, 1988, n°s 110-111-112.

- Le Bras H., *Les trois France*, Paris, Odile Jacob, 1986.
- Membrado M., Les formes du voisinage à la vieillesse, *Empan*, 2003, n° 52.
- Michaudon H., La vie sociale des seniors, *Données sociales 2002-2003*, Paris, INSEE, 2002.
- Nocon A., Pearson M., The roles of friends and neighbours in providing support for older people, *Ageing and Society*, 2000, n° 20, p. 341-367.
- Olivier de Sardan J.-P., Émique, *L'Homme*, 1998, n° 147.
- Pan Ké Shon J.-L., Être seul, *Données sociales 2002-2003*, Paris, INSEE, 2002.
- Pennec S., Les solidarités de voisinage au féminin, des rôles entre proximité et distance, in P. Pitaud, *Solitude et isolement des personnes âgées*, Toulouse, Érès, 2004.
- Phillipson C., Bernard M., Philips J. et Ogg J., Older people's experiences of community life : Patterns of neighbouring in three urban areas, *The Sociological Review*, 1999, vol. 47, n° 4.
- Pitaud P., *Solitude et isolement des personnes âgées*, Toulouse, Érès, 2004.
- Prouteau L. et Wolff F.-C., Les services informels entre ménages : une dimension du bénévolat, *Économie et statistique*, 2003, n° 368.
- Quéré L., Brezler D., L'étrangeté mutuelle des passants. Le mode de coexistence du public urbain, *Les Annales de la recherche urbaine*, 1993, n° 57-58.
- Schwartz O., *Le monde privé des ouvriers*, Paris, PUF, 1990.
- Sennett R., *Respect. De la dignité de l'homme dans un monde d'inégalité*, Paris, Albin Michel, 2003.
- Singly F. (de), *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Paris, Armand Colin, 2003.
- Townsend P., *The Family Life of Old People*, London, Routledge & Kegan Paul, 1957.
- Vézina A., Membrado M., Les demandes d'aide et de soins à l'extérieur de la famille. Un travail de négociation et de gestion des ressources, in S. Clément et J.-P. Lavoie, 2005, *op. cit.*